

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège Division Huy, le 1 2 JUIN 2019 le greffier reffe

N° d'entreprise : 0723 746 692 Dénomination

(en entier): MATERIAUX CERAMIQUES

(en abrégé);

Forme juridique: S.A.

Adresse complète du siège : Route de Villers, 19 à 4162 Anthisnes

Objet de l'acte : Nomination administrateur délégué et pouvoirs de signature

extrait du PV du Conseil d'Administration du 3/06/2019

.....Tous les membres affirment que l'exposé du président est correct. Ensuite, l'ordre du jour est abordé. Après délibération, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité des voix :

- 1.Le conseil d'administration nomme Monsieur Atanas Chapkov en tant qu'Administrateur Délégué.
- 2. Approbation des pouvoirs de signatures et bancaires :

Suite au changement d'actionnariat, le Conseil d'administration décide d'annuler les pouvoirs de signatures précédemment octroyés et de les remplacer par les pouvoirs suivants avec effet immédiat

1.Le conseil confirme que la société est valablement représentée, même pour les actions en justice, par deux administrateurs agissant conjointement ou par son administrateur délégué.

Les administrateurs sont :

Monsieur Falk AST demeurant Am Buscheid 15 à 57489 Drolshagen - Allemagne, administrateur; Monsieur Atanas Chapkov demeurant 2C Rue Charles Magnette à 4000 Liège, administrateur délégué;

2. Peuvent signer, conjointement deux à deux sans limite de montant :

Les deux administrateurs ci-dessus dénommés

3. Peuvent signer conjointement deux à deux avec Atanas Chapkov, Administrateur délégué et Plant Manager, sans limite de montant pour les transactions intragroupes et jusqu'à 500.000 euros pour toute autre transaction ::

Mme Isabelle Bouteille, Financial Manager, Mr Jean-Marie Godelaine, Production Manager

Le conseil accorde à ces personnes le pouvoir de représenter, chacun sous sa signature, la société dans ses rapports avec les administrations des douanes, des chemins de fer, des postes et du registre de commerce,: remplir toutes formalités, signer et émarger tous les registres ou feuilles, signer toutes demandes, pétitions ou: réclamations, retirer des dites administrations, de même que des messageries et autres services publics et particuliers, tous envois, paquets, télégrammes, lettres chargées ou recommandées à l'adresse de la société.

Le conseil accorde à Madame Isabelle Bouteille le pouvoir de représenter, sous sa signature, la société dans ses rapports avec les administrations fiscales

4. Pouvoirs bancaires et financiers

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé au Moniteur belge

£ 180



Les personnes suivantes disposent en sus de pouvoirs bancaires :

Nom Prénom Fonction Chapkov Atanas Plant Manager Bouteille Isabelle Financial Manager

Les signataires désignés ci-dessus, signant conjointement deux à deux, pourront :

-Toucher et recevoir de la Banque Nationale de Belgique, de toutes caisses publiques et de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit;

-Retirer toutes sommes ou valeurs consignées, de toutes sommes ou valeurs reçues, donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société ; payer en principal, intérêts et accessoires, toutes sommes que la société pourrait devoir ;

-Signer, négocier, endosser tous effets de paiement, mandats, chèques, traites, billets à ordre, bons de virement et autres documents nécessaires ; accepter, avaliser toutes traites, prolonger le délai des traites ou effets de paiement échus, faire établir et accepter toutes compensations, accepter et consentir toutes subrogations.

Le Conseil charge Madame Isabelle Bouteille, Financial Manager de pourvoir à la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme

Isabelle Bouteille Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).